

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Année universitaire 2018-2019

Objet : <input type="checkbox"/> STAGE (<i>hors Erasmus y compris métropole</i>) <input type="checkbox"/> ERASMUS - STAGE (Europe hors métropole)
<i>Faculté ou institut d'origine :</i> <i>Filière et niveau d'études :</i>
<i>Coordonnées complètes de l'étudiant(e) :</i> <i>Nom :</i> <i>Prénom :</i> <i>Date et lieu de naissance :</i> à <i>Adresse :</i> <i>Téléphone :</i> 02 62 <i>Portable 06 92</i> <i>Adresse électronique :</i> @
<i>Intitulé du projet, lieu et objectifs (<u>Argumentaire détaillé sur le contenu et le choix du lieu</u>)</i> <i>Lieu :</i> <i>Pays :</i> <i>Intitulé du projet :</i>

<i>Durée (en mois) :</i> <i>Calendrier (dates de début et de fin de mobilité) :</i> du au
<i>Avis motivé du <u>responsable pédagogique de la filière</u></i>

- Je m'engage à**
- réaliser mon projet de mobilité selon les modalités ci-dessus et à rembourser toute aide perçue
En cas de désistement.
 - adresser les attestations de début et de fin de stage à la Direction des Relations Internationales de L'Université de La Réunion
 - déposer un rapport en 2 exemplaires à la Direction des Relations Internationales dans le mois suivant mon retour (un exemplaire sera transmis par le Service à la Région) et au plus tard le 30 septembre 2019.

Saint-Denis, le Signature de l'étudiant(e) précédée la mention « Lu et approuvé »	Saint-Denis, le Signature du responsable pédagogique	Saint-Denis, le Signature du relais Relation internationale de la Composante
--	--	---

DOSSIERS D'AIDE A LA MOBILITE 2018-2019 DU CONSEIL REGIONAL

- 1) Etre âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2018.
Dérogation possible à la suite d'une interruption involontaire de la scolarité.
Dérogation possible également pour des candidats âgés de 35 ans au plus à la suite d'une interruption pour cause d'activités professionnelles (examen au cas par cas et sur lettre motivée du candidat).
- 2) Justifier de la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne
- 3) Préparer un diplôme délivré par l'Université de La Réunion, au titre de l'année universitaire 2018-2019
- 4) **Justifier de deux années de résidence des parents à La Réunion**
- 5) Ne pas avoir bénéficié de l'aide régionale pour le même cycle universitaire (L, M et D) ; Cependant si la nouvelle mobilité au sein du même cycle concerne le dispositif « stages et recherches », possibilité d'obtenir l'aide régionale à condition de ne pas avoir déjà bénéficié du soutien financier de la Région au titre de ce dispositif.
- 6) Appréciation au plan pédagogique de la mobilité et priorisation des projets par l'Université de La Réunion. A défaut, la Région se réserve le droit d'apprécier au cas par cas
- 7) **Demandes hors délai et dérogatoires (autres que le point 1) ne sont pas transmises à la Collectivité Régionale**
- 8) L'aide régionale à la mobilité est accordée **aux étudiants boursiers et non boursiers.**

Attention : Critères de conditions de ressources pour les non-boursiers : Plafond de ressources de 39 515 € ou QF de 19 060 €.

LISTE DES PIECES A FOURNIR : Au format A4

- Contrat d'engagement (original et photocopie)
- 2 photocopies de la carte nationale d'identité ou du passeport (hors Union Européenne)
- 2 photocopies de la carte d'étudiant 2018/2019
- 2 copies de la Convention de Stage entre l'Université et l'Organisme d'accueil ou Lettre d'acceptation de l'organisme indiquant les dates précises de la période de Stage
- 2 RIB au nom de l'étudiant portant mention de l'adresse de l'étudiant
- 1 enveloppe timbrée
- 1 photographie d'identité
- 2 copies des deux derniers avis d'imposition (foyer fiscal à la Réunion obligatoire) ; celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant(e) est toujours rattaché(e) fiscalement
**(les étudiants n'ayant pas le même nom que le parent auquel ils sont rattachés fiscalement
devront justifier leur filiation, en fournissant en plus, une copie du livret de famille)**
- Pour les étudiants boursiers : 2 photocopies de la notification définitive de bourse délivrée par le CROUS
- Lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional (l'original et une photocopie)
- 2 photocopies d'attestation d'assurance de responsabilité civile

Contact et lieu de dépôt du dossier : Université de La Réunion / **Direction des Relations Internationales (DRI)**

(Campus Nord- Le Moufia - 15, Avenue René Cassin CS 92003 - 97 744 Saint-Denis Cedex 9)

- Tel: 02 62 93 83 20/21 ou 22 – E-mail: international@univ-reunion.fr

AUCUN DOSSIER ENVOYE PAR LA POSTE NE SERA ACCEPTE